

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Réuni le 25 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-cinq mars à 14 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard PINEL, Maire.

Etaient présents : Mme Bernadette ROUANET, Mrs Philippe COUZINIE, Jean JOURLIAC, Jean-Michel GOUT, Pierre PORTES.

Absents excusés : Jacques GAYDA : procuration à Pierre PORTES,
Mr Jean-Michel DOUDIES : procuration à Philippe COUZINIE,
Mr Jean-Louis ANDRIEU.

Mr Pierre PORTES est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 Février 2022 :

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des documents qui ont été signés.

Renouvellement du contrat photocopieur, 1 permis de construire avis défavorable, 2 permis de construire avis favorable, 1 permis de construire avec avis recours à sursoir.

Monsieur le Maire présente le C.A. du budget de la régie transport M43. Il rappelle au conseil que celle-ci a été supprimée, qu'il faudra prendre l'attache du trésorier pour finaliser l'affectation des résultats.

Section d'exploitation : Dépenses : 5.124,93€. Recettes : 16.476,13€

Solde d'exécution : 11.351,20€.

Report de l'exercice N-1 section exploitation : Dépenses : 0,00€. Recettes : 19.345,12 €.

Report section d'investissement : Dépenses : 0,00€. Recettes : 20.268,60€.

Total réalisation + report : Dépenses : 5.124,93€. Recettes : 56.089,85€.

Solde d'exécution : 50.964,92€.

Résultats cumulés : section d'exploitation : 5.124,93€. Recettes : 35.821,25€.

Solde d'Exécution : 30.696,32€.

Résultats cumulés section d'investissement : Dépenses : 0,00€. Recettes : 20.268,60€.

Total cumulé : 50.964,92€.

Dans les recettes sont inclus les 8.000€ de la vente du bus de ramassage scolaire.

Le compte administratif étant conforme au compte de gestion, Monsieur le Maire demande au doyen de l'assemblée de procéder au vote du C.A. M43 Monsieur le Maire sort de la salle. Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal valident à la majorité des membres présents le compte administratif de la régie de transport.

Monsieur le Maire présente le C.A. du budget eau et assainissement M49.

Section d'exploitation : Dépenses : 171.357,43€. Recettes : 230.052,48€.

Solde d'Exécution : 56.695,05€.

Section investissement : Dépenses : 135.826,52€. Recettes : 277.610,38€.

Solde d'Exécution : 141.783,86€.

Report section d'exploitation : 0,00€. Report section d'investissement : 14.422,71€.

Report en section d'investissement : Dépenses : 156.975,33€. Recettes : 0,00€.

Total réalisation + report dépenses : 466.159,29€. Recettes : 522.085,57€.

Solde d'exécution : 55.926,29€.

Reste à réaliser : Dépenses : 0,00€. Recettes : 0,00€.

Résultats cumulés : Section d'exploitation : Dépenses : 173.357,43€. Recettes : 244.475,19€.

Solde d'exécution : 71.117,76€.

Le compte administratif étant conforme au compte de gestion, Monsieur le Maire demande au doyen de l'assemblée de procéder au vote du C.A. M49. Monsieur le Maire sort de la salle. Après en avoir délibéré, les membres du conseil Municipal valident à la majorité des membres présents le compte administratif du budget eau et assainissement.

Monsieur le Maire présente le C.A. du budget de la commune M14.

Section de fonctionnement : Dépenses : 401.020 ,49€. Recettes : 568.066, 31€.

Section investissement : Dépenses : 125.872,14€. Recettes : 272.972,41€.

Report en section de fonctionnement : Dépenses : 0,00. Recettes : 101.771,27€.

Report section d'investissement dépenses : 259.691,23€. Recettes : 0,00€

Total réalisation : Dépenses : 786.583 ,86€. Recettes : 942.810, 27€.

Reste à réaliser section d'investissement dépenses : 16.108,80 €

Résultats cumulés section fonctionnement dépenses : 401.020,49€. Recettes : 669.837,86€.

Résultats cumulés section d'investissement : Dépenses : 401.671,37€. Recettes : 272.972,41€.

Résultats cumulés : Dépenses : 802.691,86€. Recettes : 942.810,27€.

Le compte administratif étant conforme au compte de gestion, Monsieur le Maire demande au doyen de l'assemblée de procéder au vote du C.A. M14. Monsieur le Maire sort de la salle. Après en avoir délibéré les membres du conseil Municipal valident à la majorité des membres présents le compte administratif du budget de la commune.

AFFECTATION DES RESULTATS 2021-M49

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'affecter les résultats au budget de la M49

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -156 975.33 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 14 422.71 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution de la section d'investissement de : 141 783.86 €

Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de : 56 695.05 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0.00 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 15 191.47€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 15 191.47 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 55 926.29 €

Après en avoir délibéré les membres du conseil Municipal valident à la majorité des membres présents l'affectation des résultats au budget eau et assainissement pour l'année 2022.

AFFECTATION DES RESULTATS 2021-M14

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'affecter les résultats au budget de la M14

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -259 691.23 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 101 771.55 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution de la section d'investissement de : 147 100.27 €

Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de : 167 045.82 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 16 108.00 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 128 698.96 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 128 698.96 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 140 118.41 €

Après en avoir délibéré les membres du conseil Municipal valident à la majorité des membres présents l'affectation des résultats au budget de la commune M14 pour l'année 2022.

Monsieur le Maire présente le débat orientation budgétaire étudié par la commission finance pour les budgets M 49 et M14 et demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler et démettre leurs observations.

PREVISIONS BUDGETAIRES 2022	FONCTIONNEMENT	EAU ASSAINISSEMENT	
Fonctionnement dépenses		Fonctionnement recettes	
Déficit 2021	52 500,00 €	Excédant 2021	55 926,29 €
(dont 12145 intérêts d'emprunt)		Recette exploitation	55 900,00 €
023 virements investissement	106 309,33 €	Subvention M14	108 055,00 €
Amortissement	95 084,65 €	(Pour mémoire 2021 140000)	
		Amortissement	34 012,00 €
TOTAL	253 894,00 €	TOTAL	253 893,29 €
PREVISIONS BUDGETAIRE 2022 INVESTISSEMENT		EAU ASSAINISSEMENT	
Investissement dépenses		Investissement recettes	
Déficit 2021	15 191,47 €	Déficit 2021	15 191,47 €
Emprunt	132 382,00€	021 virement fonctionnement	106 309,33 €
Amortissement	34 012,00 €	Amortissement	95 084,67 €
Branchements	10 000,00 €		
Captage, périmètres	5 000,00 €		
Château d'eau des Bastouls	20 000,00 €		
TOTAL	216.585,47€	TOTAL	216.585,47€

DOB Section fonctionnement Dépenses M14		Section fonctionnement recettes M14	
Dépenses 2021	495.000€	Recette fonctionnement	545.000,00€
dont intérêts emprunts	7.400€	Excédent	140.118,41€
Dont subvention		Total	685.118,41€
CCAS	3.200€		
Asso	8.500€		
M 49	108.055€		
Dépenses imprévues	5.000€		
Foret	15.000€		
Virement section investissement ?			
Investissement dépenses		Investissement recettes	
Déficit 2021	112. 590,96€	1068	12.8698,96€
Reste à réaliser	16. 108,00€	Vente	80.000,00€
Matériel informatique	2. 000,00€	poste	
Voirie	27. 000,00€	Pont de Laroque	37.298,00€
Cimetière	5. 000,00€	Subvention FAVIL	17.000,00€
Café restaurant	80. 000,00€	Virement section fonctionnement ?	
Pont de Laroque	63. 900,00€		
Piste des crêtes	5. 150,00€	TOTAL	26.2996,96€
Clocher Ardoises	3. 000,00€		
Ralentisseur	8. 000,00€		
Dépenses imprévues	20. 000,00€		
Emprunt	69. 562,00€		
Total	41.2310,96€		
Différence	149314		
RESTE 40.804,00€			

Le conseil Municipal approuve les orientations budgétaires pour les préparations des budgets 2022.

Délibération approbation du compte-rendu du rapport de la CLECT N°1.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport de la CLECT N°1 du 15/02/2022 de la Communauté de Communes Revel-Lauragais-Sorézois.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, approuvent à l'unanimité des membres présents, le rapport de la CLECT N°1 du 15/02/2022 de la Communauté de Communes Revel-Lauragais-Sorézois.

Délibération approbation du compte-rendu du rapport de la CLECT N°2.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport de la CLECT N°2 du 24/02/2022 de la Communauté de Communes Revel-Lauragais-Sorézois.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, approuvent à l'unanimité des membres présents, le rapport de la CLECT N°2 du 24/02/2022 de la Communauté de Communes Revel-Lauragais-Sorézois.

Objet : délibération Avenant 3 à la convention relative à l'instruction des autorisations en matière d'urbanisme et autorisation de travaux intégrant les avenants N°1, N°2.

- Vu la délibération de la Communauté de Communes N°4662015 du 7 mai 2015 actant la création d'un service commun en charge de l'instruction des actes d'urbanisme,

- Vu la convention initiale relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme et de travaux entre la communauté de communes et la commune,
- Vu l'avenant 1 validé par délibération de la Communauté de Communes N°36-2016 du 12 mai 2016 actant l'évolution du coefficient de pondération des certificats d'urbanisme (passant de 0.5 à 0.8),
- Vu l'avenant 2 validé par délibération communautaire N°50-2019 du 11 avril 2019 et modifiant le cycle annuel de calcul de la part variable (fin du cycle du 31 octobre de l'année N) afin d'assurer la comptabilité avec le cycle budgétaire,
- Considérant la nécessité de prendre en compte la nouvelle répartition des tâches liées à la dématérialisation des actes d'urbanisme, en date du 31 juillet 2015, la commune a signé une convention relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme et de travaux, visant à confier ces missions au service commun intercommunal, créée à cet effet.

La dématérialisation des actes d'urbanisme prévoit :

- Pour toutes les communes : mettre en place un outil de Saisine par Voie Electronique (S.V.E) permettant un dépôt des dossiers en ligne via un portail dédié à cet effet,
- Pour les communes de plus de 3 500 habitants, l'instruction entièrement dématérialisée des autorisations d'urbanisme.

Ces nouvelles évolutions règlementaires nécessitent des développements spécifiques du logiciel d'instruction et entraînent de nouvelles tâches (numérisation, découpe de PDF, etc...) qu'il est nécessaire d'intégrer dans la convention du service commun. L'Avenant 3 permet d'intégrer la dématérialisation dans les procédures d'instruction du service commun et dans les procédures de traitement des dossiers des communes.

La Communauté de Communes a validé l'Avenant 3 par délibération communautaire N° 318-2021 du 16 décembre 2021.

Après avoir pris connaissance de l'Avenant 3 de la convention relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme et autorisations de travaux,

Il est proposé au conseil municipal de valider cet avenant tel que présenté.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents l'Avenant 3 de la convention relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme et autorisations de travaux,

Autorise Mr le Maire à signer l'Avenant 3 et tout document afférent à cette affaire.

Délibération portant adhésion aux missions facultatives du Centre de Gestion du Tarn

Mr le Maire expose au conseil municipal que le Centre de gestion du Tarn assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié. Au-delà des missions obligatoires, le Centre de gestion du Tarn se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités par l'exercice d'autres missions dites facultatives. Dès lors, ces missions sont proposées par le Centre de gestion du Tarn afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités un accompagnement quotidien en matière de gestion des ressources humaines.

Le Centre de gestion du Tarn propose ainsi une convention cadre permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin.

Après conventionnement la collectivité peut, le cas échéant, déclencher la ou les mission(s) choisie(s) à sa seule initiative et ainsi faire appel aux missions suivantes :

- le conseil en organisation


- le conseil en mobilité professionnelle
- le conseil et assistance au précontentieux et au contentieux en matière de Ressources Humaines.
- l'aide à l'archivage
- l'aide au recrutement
- l'intérim territorial
- la psychologie au travail
- la prévention de risques professionnels
- l'étude des droits à allocation chômage

L'autorité territoriale rappelle que la mise en œuvre du statut de la Fonction Publique Territoriale étant devenue un enjeu stratégique majeur en raison de sa complexité et de son incidence sur la gestion de la collectivité, ces missions permettent d'assister les élus dans leur rôle d'employeur.

L'autorité territoriale propose aux membres de l'organe délibérant de prendre connaissance du dossier remis par le Centre de Gestion du Tarn

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents la convention et autorise Mr le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 16h30

 Le Maire,
Gérard Pinel

